



Africa Philanthropy Network (APN)

**Charte pour l'octroi des subventions en matière de
justice sociale**

Juin 2023

PREFACE

Cette Charte pour l'octroi de subventions en matière de justice sociale a été élaborée en collaboration avec les membres, le secrétariat et les consultants de la Africa Philanthropy Network (APN). Le processus d'élaboration de cette charte a débuté par une étude détaillée menée par l'APN en 2021 afin d'examiner les différents modèles et processus d'octroi de subventions au sein du contenu africain.

L'étude a apporté des réponses sur la manière dont les subventions sont accordées aux organisations africaines, sur ce qui fonctionne bien et sur ce qui pourrait être amélioré dans les processus de philanthropie et de l'octroi des subventions. La recherche s'est conclue par la suggestion, par diverses parties prenantes, de processus, de principes et d'approches qui devraient idéalement guider l'octroi de subventions en Afrique et pour les organisations africaines locales.

L'année suivante, en 2022 et jusqu'en 2023, le Secrétariat de l'APN a organisé une série de consultations et de réunions avec les membres de l'APN, les bailleurs de fonds, les bénéficiaires de subventions et les consultants. Nous avons tous convenu de la manière dont les membres de l'APN pouvaient gérer les partenariats avec les bénéficiaires de subventions en s'alignant sur les principes, les valeurs et les approches décrits dans la présente charte. Par conséquent, le contenu de cette charte est le reflet direct des recommandations que nous avons tous formulées.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé aux études, aux consultations et aux réunions, pour leurs contributions très utiles qui ont conduit à l'élaboration de cette charte importante qui guidera notre travail d'octroi de subventions à l'avenir.

Dr. Stigmata. Tenga
Directrice Exécutive, APN

PRÉAMBULE

Nous, les membres de l'APN, nous sommes engagés à être des subventionnaires pour la justice sociale et avons décidé d'appliquer les pratiques et l'éthique de l'octroi de subventions en matière de justice sociale dans tous nos processus et activités.

Reconnaissant le besoin d'une activité philanthropique africaine locale qui conduise à un changement social durable et à long terme, nous nous engageons à respecter la vision de l'APN qui est de voir une communauté philanthropique durable, pertinente et réactive qui contribue à des sociétés africaines équitables, justes et qui reflètent le bien-être.

Nous sommes engagés dans notre mission en tant que réseau continental d'organisations et d'individus en Afrique et dans sa diaspora, qui promeut la pratique et la culture de la philanthropie en tant que moteur du changement social, et qui plaide pour la reconnaissance des modèles de dons philanthropiques qui servent l'humanité en conduisant le changement social et un environnement politique avec des systèmes d'administration et efficaces qui permettent un accès généralisé aux ressources et un impact modulable.

Étant donné que nos ressources sont insignifiantes par rapport aux ressources publiques, notre mission est de renforcer la solidarité, la connexion et l'influence du travail de nos membres afin de récupérer le pouvoir et d'élever la philanthropie sous toutes ses formes. Nous travaillons donc au profit des communautés africaines, des féministes et des femmes, des personnes en situation d'handicap et de tous les groupes de population marginalisés, y compris les minorités sexuelles.

Les mouvements de base ont besoin d'un financement plus souple et plus flexible. Nous sommes donc guidés par les consultations et les enquêtes menées qui démontrent la nécessité d'un environnement de financement plus favorable et plus collaboratif. Cela résonne avec le fait que l'APN a été créé pour partager les preuves de ce qui fonctionne, pour renforcer le pouvoir collectif des acteurs de la société civile afin d'influencer les politiques gouvernementales et pour être en mesure de négocier de meilleurs accords de subvention avec les bailleurs de fonds internationaux.

Par la présente, nous adoptons cette charte, affirmons nos valeurs communes en tant qu'organismes de financement en matière de justice sociale et utiliserons cette charte pour guider nos interactions, nos partenariats, nos méthodes de travail et nos activités à tout moment.

Dr Stigmata Tenga.
Directrice Exécutive, APN

CHAPITRE I : COMMENT NOUS DÉFINISSONS L'OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE JUSTICE SOCIALE

Pour nous, en tant que membres de l'APN, l'octroi de subventions en faveur de la justice sociale

consiste à :

- I. Accorder des subventions et des contributions philanthropiques qui œuvrent en faveur d'un changement Structurels afin d'accroître les opportunités pour les communautés les plus défavorisées et marginalisées. Cela inclut des tentatives pour rendre le domaine de la philanthropie plus collaboratif et inclusif qu'il ne l'a été historiquement.
- II. Fournir des financements qui se concentrent sur les causes profondes, et pas seulement sur les symptômes, des injustices sociales, économiques et environnementales.
- III. Mobiliser des financements dont l'objectif explicite est le changement systémique à long terme, ou qui tentent de rectifier ou d'effacer les inégalités sociales, économiques et/ou politiques causées par les injustices historiques.
- IV. Obtenir des financements qui accueillent de nouvelles pratiques et innovations qui accéléreront et augmenteront l'impact de notre travail.
- V. Accorder des subventions qui intègrent la flexibilité et qui encouragent les organisations à faire preuve de courage et à prendre des risques responsables pour résoudre efficacement les problèmes aux côtés des communautés qu'elles servent.
- VI. Fournir un financement intentionnel en reconnaissant que la justice, les changements de pouvoir et la transformation sociétale que nous recherchons ne se produiront que si l'égalité entre les femmes et les hommes est au centre des actions que nous entreprenons.

Nous veillons donc à ce que les subventions que nous accordons créent des opportunités pour :

- La création des partenariats innovants pour le développement et pour atteindre une protection sociale universelle pour les populations marginalisées.
- Le renforcement des formations de capital domestique par la constitution d'actifs.
- La reconnaissance des moyens créatifs de participation citoyenne.
- La réduction de la dépendance à l'égard de l'aide extérieure et accroître la contribution progressive des secteurs privé et public aux questions de justice sociale.

En tant que membres d'APN, nous nous engageons à soutenir les modèles d'octroi de subventions pour la justice sociale qui soutiennent directement les personnes et les communautés les plus invisibles ou inaudibles, les laissés-pour-compte et les personnes et communautés défavorisées en Afrique. Pour ce faire, nous identifions et éliminons les obstacles qui empêchent les communautés de prospérer ou qui retardent leur potentiel de prospérité. Nous encourageons également la diversité, l'inclusion, l'équité et la transparence dans les processus d'octroi et de mise en œuvre des subventions.

En tant que bénéficiaires de subventions pour la justice sociale, nous sommes efficaces parce que nous reconnaissons et utilisons tous les outils et privilèges à notre disposition. Ces outils comprennent : notre pouvoir de convocation ; notre capacité à parler au nom d'une institution ; notre accès aux décideurs ; notre capacité d'influence et de plaidoyer ; et enfin, notre capacité à mobiliser des ressources importantes.

En tant que Subventionnaires pour la justice sociale, nous nous engageons à toujours :

- 1) Partager et exploiter notre pouvoir individuel et commun pour le bien des communautés que nous servons.
- 2) Avoir plus d'impact, même si cela implique de bouleverser nos pratiques traditionnelles d'octroi de subventions.
- 3) Mettre en place des réseaux dynamiques et mutuellement bénéfiques de philanthropes africains et d'autres acteurs de la philanthropie.
- 4) S'attaquer aux causes profondes des problèmes systémiques au sein de nos communautés et pays africains.
- 5) Intégrer une perspective de genre dans nos pratiques afin de garantir que nous reconnaissons, respectons et protégeons les femmes et les minorités sexuelles comme partie intégrante de notre approche visant à réaliser un changement systémique positif.
- 6) Se concentrer sur le renforcement ou l'amélioration des écosystèmes et non sur les domaines problématiques.
- 7) Donner la priorité au financement et au renforcement des capacités et de l'apprentissage des groupes de base en première ligne.
- 8) Équilibrer les dynamiques de pouvoir, travailler en solidarité et d'une manière équitable, respectueuse et significative avec nos partenaires bénéficiaires de subventions, nos partenaires collaborateurs, les institutions et les communautés que nous servons.
- 9) Donner la priorité à la participation, à l'appropriation et à la prise de décision des communautés, les soutenir activement et les rendre possibles dans tous nos projets.
- 10) Comprendre comment les activités de nos partenaires bénéficiaires de subventions s'inscrivent dans un contexte plus large, qui inclut de nombreux autres acteurs.
- 11) Reconnaître que le changement social est un voyage plutôt qu'une destination.
- 12) Suivre activement, apprendre et évaluer nos progrès vers le changement social que nous recherchons.
- 13) Offrir des subventions de soutien, en y incluant : le soutien général ; les subventions

pluriannuelles ; l'efficacité organisationnelle ; le renforcement des capacités ; les bourses individuelles ; et/ou le soutien aux fonds de dotation.

- 14) Réaliser des évaluations appropriées de l'impact de nos stratégies en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) et répondre consciemment à leurs conclusions par des actions tangibles.

CHAPITRE 3 : NOS VALEURS FONDAMENTALES ET NOS PRINCIPES DIRECTEURS

Nos principes directeurs, en tant que membres de l'APN, doivent être lus en accord avec notre identité de subventionnaires en matière de justice sociale. Nos principes fondamentaux comprennent donc une analyse et un examen approfondis de notre contexte opérationnel, un choix efficace des stratégies et tactiques que nous appliquons, l'amélioration des perspectives des groupes marginalisés et vulnérables, la solidarité, l'équité et le respect.

1. Une Analyse et un Examen Approfondis

Nous reconnaissons que la justice sociale n'est ni facile à atteindre, ni rapide. C'est pourquoi nous procédons toujours à une analyse et à un examen approfondis des éléments suivants :

- a) Les forces historiques qui ont contribué à façonner la réalité actuelle que nous souhaitons changer, les forces du statu quo qui maintiennent cette réalité et l'évolution future de ces forces. Il s'agit notamment d'examiner d'un œil critique les mécanismes d'oppression anciens et actuels, ainsi que les structures et les normes institutionnelles et culturelles qui influencent les réalités des communautés.
- b) Le contexte sur le terrain, le comportement des institutions et le bien-être de la communauté, tout en tenant compte du genre, de la race, de l'ethnie, de la classe, de l'âge, de l'orientation sexuelle, de l'appartenance religieuse, du pays d'origine et de l'appartenance à d'autres catégories sociales qui font l'objet d'un traitement injuste.
- c) Structures institutionnelles et mécanismes d'oppression qui contribuent à l'injustice. Les structures et les politiques qui régissent les institutions, leurs pratiques, leurs cultures et leurs relations entre elles et avec les communautés qu'elles sont censées servir doivent être examinées de près. Nous travaillons avec les institutions à tous les niveaux pour trouver des possibilités de réponses pratiques et transformatrices qui éliminent les façons dont elles renforcent ou exacerbent les traitements injustes.
- d) Nous analysons et équilibrons la répartition du pouvoir et des privilèges sous diverses formes, y compris, mais sans s'y limiter, les inégalités liées à la richesse, à la politique et à l'influence.

2. Choix Efficaces de Stratégies et de Tactiques

Nous sommes conscients que les bonnes intentions ne suffisent pas car la vie et le bien-être des personnes sont souvent menacés. Notre travail en tant que Bailleurs de fonds doit donc avoir une chance significative de réussir. C'est pourquoi nous estimons qu'il est essentiel de sélectionner et d'appliquer avec soin des tactiques et des stratégies qui :

- a) Traduisent notre analyse et notre examen en stratégies, tactiques, buts et objectifs efficaces qui conduisent au changement positif souhaité.

- b) Appliquent nos outils et nos privilèges en tant que bailleurs de fonds pour faire critique, défendre avec audace et investir dans des actions qui démontrent concrètement leur impact sur l'accélération de l'équité et de la justice sociale.
- c) Soutiennent les pratiques, les capacités, les mouvements, les alliances, les données, la communication, les ressources et l'apprentissage durables.

- d) Augmentent les chances de succès en soutenant des projets de taille, de flexibilité, de couverture et de calendrier adéquats.
- e) Donnent la priorité aux travaux évolutifs susceptibles d'accélérer la transformation par des changements progressifs et mesurables. Il s'agit notamment d'établir des objectifs et des mesures claires qui nous permettent d'observer ce changement et qui reflètent la responsabilité mutuelle pour ce changement, entre nous en tant que pairs, avec nos bénéficiaires de subventions et les bailleurs de fonds.
- f) Établissent et respectent des mécanismes qui nous permettent de faire preuve d'une gestion crédible et de progresser vers des changements transformateurs positifs en faveur de la justice sociale.

3. Améliorer les perspectives des féministes, des individus, des personnes en situation de handicapes et des minorités sexuelles

Dans le cadre de nos activités, nous nous efforçons de reconnaître, de consulter et de renforcer les voix, les expériences et les perspectives des féministes, des minorités sexuelles et des personnes en situation de handicapes. Ces groupes ont besoin d'un soutien et d'un financement accrus pour faire avancer leurs objectifs. Compte tenu du fardeau de l'injustice porté par les femmes africaines en particulier, notre approche est une réflexion collective et un engagement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et des principes féministes. Cet engagement est explicite, comme en témoigne notre cadre d'équité entre les sexes, qui sert de guide dans tous les domaines de notre travail.

Nous veillons donc à ce que notre financement actuel renforce et soutienne nos membres afin d'améliorer, d'évaluer et de mesurer nos approches en matière de promotion de l'égalité des genres et de l'intersectionnalité.

4. Solidarité, équité et Respect

Nous savons que sans l'appui des collectivités, l'équité, la solidarité et le respect, nos efforts ne seront ni couronnés de succès ni viables à long terme. Nous nous engageons donc à respecter la solidarité, l'équité et le respect comme suit :

Solidarité :

- a) Tout notre travail doit créer, permettre et améliorer la compréhension, la participation significative et la collaboration avec les communautés que nous visons à servir.
- b) En tant que bailleurs de fonds, nous sommes également responsables devant ces communautés et considérons que leur appropriation et leur acceptation du travail de nos partenaires subventionnés sont de la plus haute importance.
- c) En pratique, cela signifie que nous apprenons des communautés et, dans la mesure du possible, que nous nous inspirons d'elles. Nous nous efforçons de faire entendre la voix des communautés, et il y aura toujours une forte présomption contre le fait d'aller à l'encontre des souhaits de ces communautés, dans la mesure où aller à l'encontre de leurs souhaits nécessite une justification particulière.

Équité et respect :

- a) Le respect de la dignité de nos partenaires bénéficiaires des fonds, de nos partenaires collaborateurs et des communautés que nous servons doit toujours guider l'ensemble de nos processus et de notre travail. Cela signifie qu'il faut traiter les partenaires bénéficiaires, les partenaires collaborateurs, les institutions et les communautés avec respect, équité, gentillesse et compréhension.
- b) L'équité et le respect favorisent également la collaboration et chassent l'idée que les

organismes subventionnaires sont au-dessus des partenaires bénéficiaires, des partenaires collaborateurs, des institutions et des communautés. Cela nous permet de rechercher la sagesse et la force de ces groupes très importants.

- c) En outre, en tant que subventionnaires en matière de justice sociale, nous nous imposons les mêmes règles et normes que celles que nous demandons à nos partenaires subventionnés et à nos communautés de respecter.

CHAPITRE 4 : NOS MODÈLES D'OCTROI DE SUBVENTIONS

En tant que membres de l'APN, nous nous engageons à travailler avec nos valeurs, nos approches et notre éthique pour :

1. **Se concentrer sur les structures de pouvoir** : Nos objectifs comprennent le renforcement des capacités et l'autonomisation des communautés mal desservies ou marginalisées. Nous atteindrons cet objectif et leur donnerons les moyens de changer leurs systèmes et leurs politiques en les aidant à acquérir et à exploiter le pouvoir politique, économique et socioculturel.
2. **Financer les "écosystèmes" à but non lucratif plutôt que les domaines d'intervention** : Nous soutenons que les bailleurs de fonds doivent adopter des stratégies plus holistiques et pluridisciplinaires, sur de multiples fronts, pour résoudre avec succès des problèmes complexes. Nous soutenons donc un réseau d'organisations à but non lucratif, de groupes communautaires et d'individus opérant dans des "écosystèmes" de changement social. Cela nous encouragera à reconnaître et à renforcer les organisations à but non lucratif existantes plutôt qu'à en créer de nouvelles.
3. **Donner la priorité aux groupes d'intervention en première ligne** : Nous nous concentrons sur le renforcement des capacités des groupes d'intervention en première ligne qui travaillent au sein des communautés pour résoudre les problèmes, ce qui constitue une approche plus équitable et plus efficace, plutôt que de soutenir des individus et des organisations de plus grande envergure. Cette approche est basée sur le lieu et vise à répondre à la plainte de longue date des communautés mal desservies, à savoir que le financement ne tient pas compte des organisations malgré leurs racines profondes et indigènes.
4. **Donner la priorité aux groupes de féministes, de minorités sexuelles et de personnes en situations de handicaps** : Ces groupes doivent être soutenus pour accroître leur capacité, leur visibilité, leur efficacité et leur financement. En tant que travailleurs pour la justice sociale, nous offrons une perspective unique et riche sur la manière de mener des actions de sensibilisation et de soutien, en particulier pour les groupes situés aux niveaux inférieurs.
5. **Faire tomber les barrières linguistiques pour favoriser l'équité** : Les activités et initiatives actuelles de subventionnement semblent généralement cibler les populations anglophones, négligeant ainsi un grand groupe de personnes en Afrique. Nous nous efforcerons d'éliminer la barrière de la langue entre les responsables des subventions et les travailleurs de la justice sociale dans les régions anglophones et francophones.
6. **Laisser les partenaires subventionnés mener la barque** : Les partenaires bénéficiaires doivent nous dire ce dont ils ont besoin et pourquoi ils en ont besoin pour apporter le changement souhaité. Nous nous efforçons d'apporter un soutien général au fonctionnement, ce qui permet à nos partenaires bénéficiaires de transférer des fonds d'un domaine à l'autre au fur et à mesure qu'ils apprennent ce qui fonctionne et adaptent leurs approches en conséquence.
7. **Flexibilité responsable** : Nous reconnaissons que la construction d'un mouvement social peut prendre beaucoup de temps et nécessite de la flexibilité. Dans l'idéal, nous proposerons des cycles de subventions de soutien général d'une durée de 8 à 10 ans, créant

ainsi un flux fiable de financement flexible qui réduira le besoin de subventions spéciales de réponse rapide face à de nouveaux développements.

8. **Aligner toutes nos pratiques sur notre mission et nos valeurs** : Chaque aspect de nos activités est cohérent avec notre mission, nos valeurs et nos convictions.

9. **Mener des actions de plaidoyer et d'engagement civique** : Nous nous efforçons de mener davantage d'actions de plaidoyer et d'engager nos communautés dans l'adoption, la mise en pratique et la promotion de solutions philanthropiques africaines aux problèmes locaux.
10. **Réévaluer les mesures d'impact** : En tant que bailleurs de fonds, nous autoriserons et habiliterons les partenaires bénéficiaires à décider des mesures à utiliser et de ce qui constitue un progrès ou un succès.
11. **Établir des relations et des boucles de rétroaction** : Nous nous attachons à établir des relations de confiance, équitables et respectueuses avec nos partenaires bénéficiaires de subventions, nos partenaires collaborateurs, nos institutions et nos communautés. Ces relations nous permettent d'en apprendre davantage et de nous engager auprès des communautés que nous servons. Elles nous aident également à concevoir des stratégies communes qui répondent efficacement aux dynamiques locales et soutiennent les besoins locaux.



ENGAGEMENT

En adoptant cette charte, nous, membres de l'APN, nous engageons à respecter l'éthique, les valeurs et les méthodes de travail énoncées dans cette charte.

Nous reconnaissons que l'union fait la force et, ensemble, nous nous efforçons d'atteindre l'objectif de construire et de renforcer la philanthropie de justice sociale en Afrique, tel qu'il est envisagé dans la présente charte.